Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 28 MARS 2025
ID : 080-218007508-20250422-09_20250422-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLERS BRETONNEUX

Arrondissement d'Amiens
Département de la SOMME
Canton Amiens 4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION N° 09/20250422

OBJET : Attribution d'une subvention de fonctionnement aux 20 classes élémentaires et maternelles pour participation aux sorties scolaires.

THÉMATIQUE : 7.5.3 Subventions - Autres
(Conformément à la nomenclature issue de l'application « ACTES »)

L'an deux mille VINGT-CINQ, le **VINGT-DEUX AVRIL**, dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la Ville de Villers Bretonneux s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Didier DINOUARD, Maire.

Présents : MM. et Mmes : DINOUARD D. - D'HEILLY P. - ARTHUR D. - RICARD M. - LEFEUVRE M-F - LEROUX S. - GUILLEMOT C. – HUYGHE P. - CATTEAU S. - TALANDIER K. - DEGROOTE G. - LEFEBVRE M. - DE MUYNCK A. - DURAND B. - FINAZ P. - VAQUEZ B. - FRANÇOIS F. - DEVILLERS T. - LAMBERT A. - LAVOISIER E.
Absent excusé :
Absents excusés ayant donné procuration :
CRAS A. ayant donné procuration à D'HEILLY P.
LELIEUR-D'HIER L. ayant donné procuration à TALANDIER K.
BLOOTACKER P. ayant donné procuration à DEGROOTE G.
FOURNET M. ayant donné procuration à LEFEUVRE MF.
BACQUET F. ayant donné procuration à DINOUARD D.
NZEUBA E. ayant donné procuration à GUILLEMOT C.
BRUNELLE L. ayant donné procuration à RICARD M.

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 27	- Pour : 27
- Présents : 20	- Contre : 0
- Exprimés : 27	- Abstention : 0

Convocation : 02/04/2025

Secrétaire de séance : Cédric GUILLEMOT.

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le
ID : 080-218007508-20250422-20250422-DE

Dans une volonté de participer aux frais de sorties scolaires pédagogiques, il est proposé au Conseil Municipal de voter une subvention de fonctionnement d'un montant de 100 € pour chacune des 20 classes élémentaires et maternelles.

A défaut de sortie scolaire, cette subvention pourra être utilisée pour financer la venue d'un intervenant extérieur.

La subvention sera versée sur le compte des deux coopératives scolaires de la façon suivante :

Coopérative de l'Ecole primaire Victoria/Saint Exupéry	14 classes	100€/classe	**1 400 €**
Coopérative de l'Ecole maternelle Le Petit Prince	6 classes	100€/classe	**600 €**
		TOTAL	**2 000 €**

Le Conseil Municipale, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 100€ à chacune des 20 classes élémentaires et maternelles pour participer aux frais de sorties scolaires ou à la venue d'un intervenant extérieur,
DIT que la commune procédera au versement d'un montant de 1400 € sur le compte de la coopérative de l'école Victoria/Saint Exupéry et au versement d'un montant de 600 € sur le compte de la coopérative de l'école maternelle Le Petit Prince,
DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 compte 6574 du budget.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Fait à Villers Bretonneux, le 22 AVRIL 2025.

Le Secrétaire de séance,

Cédric GUILLEMOT

Le Maire,

Didier DINOUARD

MAIRIE de VILLERS-BRETONNEUX * 80 (Somme)

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le et publication ou notification le

28 MARS 2025

Le Maire,

Didier DINOUARD

MAIRIE de VILLERS-BRETONNEUX * 80 (Somme)

MAIRIE DE VILLERS-BRETONNEUX Place du Général de Gaulle
80800 Villers-Bretonneux
Tel : 03.22.96.31.00 – Fax : 03.22.96.31.04 – e-mail : mairie@villers-bretonneux.fr

Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le 28 MARS 2025
ID : 080-218007508-20250422-09_20250422-DE

Le Tribunal administratif d'Amiens peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture de la Somme ;
- date de sa publication/notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse expresse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

MAIRIE DE VILLERS-BRETONNEUX Place du Général de Gaulle
80800 Villers-Bretonneux
Tel : 03.22.96.31.00 – Fax : 03.22.96.31.04 – e-mail : mairie@villers-bretonneux.fr

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Villers-Bretonneux
Utilisateur : PASTELL villersbretonneux.actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**09_20250422**
Objet :	**Subvention fonctionnement participation sorties scolaires 22 classes écoles**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-04-22 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5.3 - autres
Identifiant unique :	080-218007508-20250422-09_20250422-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 080-218007508-20250422-09_20250422-DE-1-1_0.xml	text/xml	944 o
Document principal (Délibération) Nom original : 09_20250422 _Subvention fonctionnement participation sorties scolaires 22 classes __coles.pdf Nom métier : 99_DE-080-218007508-20250422-09_20250422-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	660.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	28 avril 2025 à 11h16min43s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	28 avril 2025 à 11h49min23s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Claude
En attente de transmission	28 avril 2025 à 11h49min23s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 avril 2025 à 11h49min24s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 avril 2025 à 11h49min30s	Reçu par le MI le 2025-04-28